

**Décision n° 2007-0097**  
**de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes**  
**en date du 25 janvier 2007**  
**abrogeant**  
**des attributions de ressources en numérotation à**  
**la société American Greetings Interactive France**  
**(numéros fixes non géographiques)**

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7, L.44 et les articles R.20-44-27 à R.20-44-33 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société American Greetings Interactive France (récépissé de l'Autorité de régulation des télécommunications n° 05-410 en date du 15 février 2005) ;

Vu la décision n° 2005-1084 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2005-1085 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 01-875 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 12 septembre 2001 attribuant des ressources en numérotation à la société K-Mobile ;

Vu la décision n° 02-808 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 1<sup>er</sup> octobre 2002 attribuant des ressources en numérotation à la société K-Mobile ;

Vu les envois de la société American Greetings Interactive France, précédemment dénommée K-Mobile, reçus le 5 décembre 2006 et le 10 janvier 2007 ;

Vu l'envoi de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 7 décembre 2006 ;

Après en avoir délibéré le 25 janvier 2007 ;

**Décide :**

**Article 1er** - À compter du 31 décembre 2006, la décision n° 01-875 en date du 12 septembre 2001 et la décision n° 02-808 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2002 attribuant les ressources en numérotation indiquées ci-dessous :

08 11 54 MC DU	08 93 03 MC DU	08 98 85 MC DU
08 92 28 MC DU	08 93 09 MC DU	08 99 28 MC DU
08 92 41 MC DU	08 97 54 MC DU	08 99 54 MC DU
08 92 54 MC DU	08 97 94 MC DU	08 99 66 MC DU
08 92 94 MC DU	08 98 13 MC DU	08 99 94 MC DU

à la société American Greetings Interactive France (Siren : 424 802 734) sont abrogées à sa demande.

**Article 2** - Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 25 janvier 2007

Le Président

Paul Champsaur